



Communiqué de presse

Mon courtier énergie groupe annonce l'approbation de son Document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur Euronext Growth® Paris

- **Leader français du courtage B2B en énergie, Mon courtier énergie groupe conseille et accompagne les entreprises dans la gestion de leur poste « énergie »**
- **Un fort ancrage de proximité grâce à 23 agences licenciées de marque et déjà plus de 24 000 clients en France**
- **Un historique de croissance rentable avec un chiffre d'affaires de 19,2 M€, une marge d'exploitation de 12,5% et un résultat d'exploitation de 2,4 M€ en 2022**
- **Des objectifs concrets pour 2025 : plus de 40 M€ de chiffre d'affaires et environ 5 M€ de résultat d'exploitation**

Bordeaux, le 19 avril 2023 – Mon courtier énergie groupe, société de courtage en énergie pour les entreprises, annonce l'approbation de son Document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I. 23 – 011 en date du 18 avril 2023.

L'approbation du Document d'enregistrement constitue la première étape du projet d'introduction en bourse de Mon courtier énergie groupe sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth® Paris. L'accomplissement de l'introduction en bourse demeure soumis à l'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'opération, ainsi qu'à des conditions de marché favorables.

Charlie Evrard, Fondateur et Président Directeur Général de Mon courtier énergie groupe, déclare : « C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination que nous lançons le projet d'introduction en bourse de Mon courtier énergie groupe sur Euronext Growth®. Depuis 2017, Mon courtier énergie groupe ne cesse de croître sur un marché du courtage en énergie en plein essor, porté par les tendances de fond fortes et durables liées à la libéralisation de ce secteur stratégique. Notre mission est claire : permettre à nos clients de faire le bon choix parmi une multitude d'offres d'approvisionnement en énergie (gaz ou électricité), puis les accompagner dans la durée pour optimiser la gestion de leur poste « énergie » grâce à des services à forte valeur ajoutée. Nous souhaitons aujourd'hui densifier davantage notre maillage commercial au niveau national et entamer notre développement international. Notre cotation en bourse nous permettra également de faire bénéficier le plus grand nombre d'entreprises de notre expertise de courtage en énergie, d'accompagnement et d'optimisation des contrats d'approvisionnement ainsi que de conseil en transition



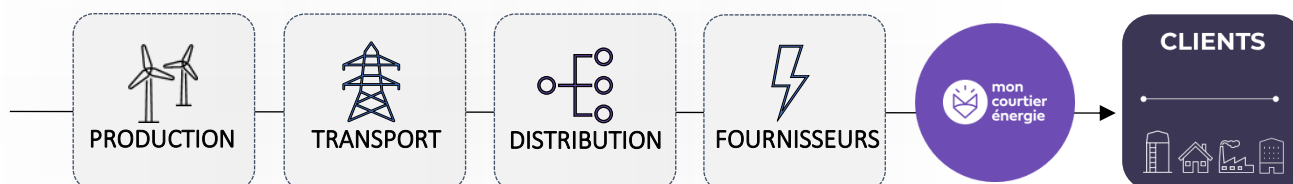
énergétique. Dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie, de complexité des dispositifs de soutien aux PME et de transition énergétique, nous nous positionnons plus que jamais comme le tiers de confiance incontournable permettant à nos clients d'optimiser leur stratégie énergétique tout en restant focalisés sur leur cœur de métier. »

Mon courtier énergie groupe : leader français du courtage B2B en énergie

Mon courtier énergie groupe constitue le 1^{er} réseau de courtage en énergie de France avec 23 agences et plus 24 000 clients¹ à fin 2022 qui peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement pour leurs choix énergétiques, leur transition énergétique et l'optimisation de leurs factures.

Fondé en 2017 à Bordeaux, le Groupe est dirigé par une équipe d'experts de la libéralisation du marché de l'énergie et bénéficie d'un accès privilégié à un réseau de plus de 20 fournisseurs d'énergie partenaires, afin de négocier pour le compte de ses clients, les offres les plus adaptées à leurs besoins en matière de consommation d'électricité et de gaz.

Le Groupe se positionne en tant que tiers de confiance entre les fournisseurs d'énergie partenaires et les entreprises, consommateurs finaux.



Mon courtier énergie groupe est idéalement positionné pour profiter de la croissance du secteur de l'énergie

La libéralisation du marché européen de l'énergie, initiée au début des années 2000, a conduit à l'émergence progressive des fournisseurs d'énergie alternatifs. Avec l'ouverture du marché à la concurrence et les différentes initiatives nationales, il y a en France plus de 60 fournisseurs actifs en 2022.

De plus, dans un contexte de volatilité des prix, le marché de l'énergie est devenu particulièrement imprévisible, confrontant les entreprises à la problématique complexe d'optimisation de leur dépense énergétique. Le courtage et les services annexes proposés par Mon courtier énergie groupe constituent ainsi la réponse tant aux évolutions structurelles qu'aux aléas conjoncturels du marché de l'énergie.

Aujourd'hui, Mon courtier énergie groupe estime pouvoir adresser un marché composé d'un total de 2,4 millions de points de livraison en électricité et en gaz. Avec plus de 24 000 clients au 31 décembre 2022, dont 7 200 nouveaux acquis au cours de l'exercice, la part de marché de **Mon courtier énergie groupe représente environ 1% de ce marché adressable et représente un potentiel de croissance important.**

Mon courtier énergie groupe : le tiers de confiance permettant aux entreprises de mieux acheter et mieux consommer leur énergie

Avec plus de 20 fournisseurs d'énergie partenaires, l'ADN du Groupe repose sur **le courtage et le conseil en achat d'énergie**. Ce savoir-faire est le fruit de nombreuses années d'expérience dans l'industrie énergétique des fondateurs du Groupe qui se sont entourés d'une équipe d'experts pour notamment mettre au point une plateforme technologique performante permettant de présenter instantanément les meilleures offres aux clients. Le

¹ Ces 24 000 clients correspondent à 24 000 points de livraison actifs pour lesquels une fourniture de gaz naturel ou d'électricité est en cours.

Groupe est rémunéré directement par les fournisseurs d'énergie en tant qu'apporteur d'affaires en leur facturant une commission en euros par MWh d'énergie. Cette prestation, qui ne représente aucun coût supplémentaire pour le client final, a constitué 92,5% du chiffre d'affaires du Groupe en 2022.

En complément, Mon courtier énergie groupe propose une prestation de **gestion et d'optimisation des contrats d'énergie**, un service permettant de réduire davantage les coûts d'énergie par le suivi administratif et financier, le contrôle et l'explication des factures, les alertes dépassements, l'optimisation du coût d'acheminement ou encore l'étude des critères d'éligibilité aux optimisations.

Enfin, le Groupe propose un service de **conseil et d'accompagnement en transition énergétique** pour permettre à ses clients de mieux consommer en ayant recours aux énergies renouvelables.

Un modèle de « licenciés de marque » différenciant et parfaitement répliquable, basé sur l'expertise énergie et la proximité

Le Groupe a fait le choix stratégique d'être au plus près de ses clients, dans les régions et les départements, en ouvrant des agences locales avec pour objectif de développer un service de qualité et une relation de confiance et de long terme avec ses clients. Ainsi, Mon courtier énergie groupe a déployé **un réseau de « licenciés de marque » composé de 23 agences**, dont 14 ayant plus de 24 mois d'activité, toutes bénéficiant d'un accès direct à la plateforme technologique du siège et disposant d'une réelle autonomie d'action sur leur marché local. Ce réseau est structurellement bénéficiaire : une agence atteint un point mort de rentabilité au bout de 12 mois et devient pleinement productive à l'issue de la deuxième année d'activité.

Le Groupe accompagne des entreprises de toutes tailles dans des secteurs variés tels que la santé, l'immobilier, la restauration, l'hôtellerie, les commerces ou l'industrie.

Un historique de croissance rentable avec 19,2 M€ de chiffre d'affaires et une marge d'exploitation de 12,5% en 2022 pour un résultat d'exploitation de 2,4 M€ en 2022

Mon courtier énergie groupe enregistre une forte croissance de son activité depuis sa création. Au cours des **quatre dernières années, le chiffre d'affaires a été multiplié par 12**. Cette croissance ne s'est pas faite au détriment de la rentabilité : **le Groupe a toujours été rentable depuis 2019**.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 19,2 M€ en croissance de 96% par rapport à la même période de l'exercice précédent et affiche une marge d'exploitation de 12,5% en croissance de plus de 5 points par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Un acteur engagé et responsable

EthiFinance a attribué en février 2023 **une notation extra-financière de 62** à Mon courtier énergie groupe, ce qui correspond à un niveau de **la maturité ESG « Avancée »** dans l'échelle de notes EthiFinance (référentiel de Gaïa Rating), bien au-dessus de la moyenne du secteur (26)².

Mon courtier énergie groupe mène une politique ESG volontariste, axée sur le bien-être et l'épanouissement de ses collaborateurs (certifié « Great Place to Work »), le soutien aux communautés en difficulté (mécène de l'association SOL SOLIDAIRE) et le mécénat sportif

² Benchmark constitué d'entreprises comparables (entreprises du secteur « Services – hors finances et TIC » inférieures à 100 collaborateurs)

au niveau local et national (soutien de l'association CAP AGIR ENSEMBLE de Sébastien Marsset).

Une introduction en bourse pour accélérer la stratégie de croissance rentable

Mon courtier énergie groupe entend accélérer sa croissance rentable en suivant les axes de développement suivants :

1) Accélération du maillage commercial sur le territoire national

Ouverture de nouvelles agences afin de densifier la présence du réseau en France au plus près de ses clients. La croissance du réseau s'effectuera également par un renforcement des agences existantes et le recrutement de nouveaux courtiers.

2) Réplication de son modèle à l'international

Disposant déjà d'une filiale en Espagne depuis mars 2022, le Groupe ambitionne de continuer à se développer en Europe en renforçant sa présence en Espagne et étendant sa présence de manière progressive à l'Italie et l'Allemagne.

3) Nouveaux services liés à la transition énergétique des entreprises

Fort de sa position de tiers de confiance auprès de ses 24 000 clients, le Groupe souhaite étendre son empreinte auprès de ses clients existants et nouveaux par des offres de transition énergétique dédiées comme l'audit des besoins, la garantie d'origine, la mobilité ou encore l'efficacité énergétique.

Objectifs 2025 de Mon courtier énergie groupe :

- **Un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€**
 - dont plus de 10% dans le conseil en transition énergétique
 - dont plus de 15% réalisé à l'international
- **Un résultat d'exploitation d'environ 5 M€**
- **Un réseau composé de plus de 40 agences**

Mise à disposition du Document d'enregistrement

Le Document d'enregistrement de Mon courtier énergie groupe, approuvé par l'AMF le 18 avril 2023 sous le numéro I. 23 - 011, est disponible sur les sites Internet de la Société (www.mce-finance.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 22 Quai de Bacalan, 33300 Bordeaux.

Le Document d'Enregistrement contient une description détaillée de la Société, notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière et ses résultats, ainsi que des facteurs de risques correspondants. La Société attire l'attention du public sur le Chapitre 3 « Facteurs de risque » figurant dans le Document d'Enregistrement.

À propos de Mon courtier énergie groupe :

Fondé en 2017 à Bordeaux, Mon courtier énergie groupe est devenu en seulement quelques années le leader français du courtage en énergie sur le marché du B2B. La mission du Groupe est d'accompagner

les entreprises dans leur gestion globale du budget énergie afin de réduire ou d'optimiser leur facture de gaz et/ou d'électricité. L'offre de services de Mon courtier énergie groupe comprend le courtage et conseil en achat d'énergie, la gestion et l'optimisation des contrats et le conseil en transition énergétique.

Mon courtier énergie groupe s'appuie sur l'expertise de plus de 130 personnes réparties au siège et dans les agences « licenciées » en régions.

Pour plus d'informations : www.moncourtierenergie.com

Contacts

Mon courtier énergie groupe

Charlie Evrard

Fondateur et PDC

investisseurs@moncourtierenergie.com

NewCap

Mathilde Bohin / Dusan Oresansky

Relations investisseurs

mce@newcap.eu

T. : 01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau

Relations médias

mce@newcap.eu

T. : 01 44 71 94 98

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») d'un prospectus composé du document d'enregistrement, objet de ce communiqué et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui sera soumis ultérieurement à l'AMF.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus ») qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la loi sur (le retrait de) l'Union Européenne 2018 (European Union (Withdrawal) Act 2018) (l'« EUWA », European Union (Withdrawal) Act 2018).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. MON COURTIER ENERGIE GROUPE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (chacun, un « État Membre »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un État Membre. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent être offertes dans ces États Membres uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le Règlement Prospectus) par État Membre ; ou (iii) dans tous les autres cas où la publication par la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec les valeurs mobilières dans un État Membre donné signifie toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières dans cet État Membre.

Ces restrictions de vente concernant les États Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États Membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de titres financiers au Royaume-Uni et s'adresse uniquement à des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application de l'EUWA), et qui sont (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de MON COURTIER ENERGIE GROUPE ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par MON COURTIER ENERGIE GROUPE. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. MON COURTIER ENERGIE GROUPE attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel MON COURTIER ENERGIE GROUPE opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de MON COURTIER ENERGIE GROUPE, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel MON COURTIER ENERGIE GROUPE opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de MON COURTIER ENERGIE GROUPE. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. MON COURTIER ENERGIE GROUPE ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.